

Documents à transmettre à idf-ut75.moe@direccte.gouv.fr

Pour un nouveau contrat ou nouvel employeur : demande d'autorisation de travail simplifiée

- Feuillet 1 du CERFA 15186*03 complété et signé par l'employeur
- Copie du contrat de travail
- Copie du titre de séjour ou du récépissé délivré par la préfecture de police de Paris

Pour un renouvellement ou une prolongation : simple déclaration

- Copie du renouvellement ou de la prolongation du contrat de travail
- Copie de l'autorisation de travail initiale

Pour faciliter le traitement des demandes indiquer dans l'objet du message les mentions suivantes, selon le cas :

Prolongation - renouvellement - nouveau contrat - changement d'employeur.